

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DE LA NOMINATION D'UN CHARGE DE MISSION AUPRES DU PRESIDENT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 3 FEVRIER 2017,

Vu le code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment l'article 16,

Vu la proposition de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Après avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver la nomination de Monsieur Oscar AWITOR comme chargé de mission « EUROPE »

Membres en exercice : 37

Votes : 32 Pour : 32

Contre :

Abstentions :



Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-02-03-13

TRANSMIS AU RECTEUR : 09.02.2017

PUBLIE LE : 09.02.2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.